

## PRÉAMBULE

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, ayant résolu

DE RENFORCER les liens d'amitié uniques et durables entre leurs deux nations,

DE PROMOUVOIR la productivité, le plein emploi et l'amélioration constante des conditions de vie dans leurs pays respectifs,

DE FAVORISER l'expansion et la sécurité des marchés pour les biens et services produits sur leurs territoires,

D'ADOPTER des règles claires et mutuellement avantageuses régissant leurs échanges commerciaux,

DE GARANTIR un environnement commercial prévisible propice à la planification d'entreprise et à l'investissement,

DE RENFORCER la compétitivité des firmes canadiennes et américaines sur les marchés mondiaux,

DE RÉDUIRE les distorsions commerciales résultant d'actions gouvernementales tout en laissant aux Parties la latitude voulue pour protéger l'intérêt public,

DE FAIRE FOND sur leurs droits et obligations mutuels aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et d'autres instruments de coopération multilatéraux et bilatéraux, et

DE CONTRIBUER à l'expansion et au développement harmonieux du commerce mondial et de déclencher un élargissement de la coopération internationale,

**SONT CONVENUS** de ce qui suit :